



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le - 7 FEV. 2019

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301017 « Basse Sioule »

Compte rendu de la réunion du 06 décembre 2018

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse Sioule » s'est réuni le 6 décembre 2018 à Contigny, sous la présidence de Célia MARCHETTI, chef du bureau espaces naturels, forêt et chasse au sein du service environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT03).

Mme MARCHETTI introduit la séance et excuse l'absence de Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Vichy. Elle est toutefois représentée par Mme Lorraine DUJARDIN et Mme Christine BARTOLOMMEI.

Les personnes présentes figurent sur la feuille d'émargement jointe à cet envoi.

Après l'accueil formulé par Mme Dominique MASQUELET, maire de Contigny, Mme Célia MARCHETTI et M. Bernard DEVOUCOUX, la parole est donnée à Mme Marion GIRARD, chargée d'études au CEN Allier, pour présenter l'ordre du jour.

1. Rappel des enjeux et objectifs du site Basse Sioule

Un rappel sur la localisation du site, ses enjeux de gestion ainsi que les habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'il abrite, est effectué par le CEN Allier.

M. LELIEVRE, Directeur de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de l'Allier, précise que deux Aloses ont été recensées en 2018 au niveau de la station de comptage située au Moulin Breland.

Il revient également sur les incertitudes liées à la présence de Toxostome sur la Sioule. En effet, l'identification de cette espèce étant complexe, il a souvent été confondu avec le Hotu par le passé et les données historiques sont parfois douteuses. Mme GIRARD rappelle que le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 fait à la fois état des espèces avérées, mais aussi des espèces potentielles et que le Toxostome peut entrer dans cette catégorie.

Le CEN revient également sur le cadre dans lequel s'inscrit l'animation du site. Le DOCOB de ce dernier a été validé en mars 2009 par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage. Le CEN Allier a alors été désigné une première fois en tant que structure animatrice, puis la confiance des services départementaux lui a été renouvelée à deux reprises pour les périodes 2013-2015 et 2016-2018. De même, le CEN Allier a été informé, il y a peu, que sa candidature pour l'animation Natura 2000 du site sur la période 2019-2021 a été retenue.

2. Bilan des actions menées en 2016 et 2017

Le marché d'animation du CEN pour ce site arrivant au terme de ses trois ans, un bilan des actions depuis le début de ce dernier est réalisé.

2.1 Animation générale

Mme GIRARD décrit le volet « animation générale » du programme Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule en précisant qu'il comprend les réponses aux diverses sollicitations émanant des services de l'Etat, des communes, des collectivités, des acteurs locaux ainsi que des porteurs de projets. En parallèle, le CEN Allier assure une coordination entre les différents partenaires techniques (tels que la FDPPMA, Loire Grands Migrateurs, Chauve-Souris Auvergne, etc.) et recueille l'ensemble des données de suivis pour les centraliser à l'échelle du périmètre Natura 2000.

2.2 Communication, sensibilisation et information

Mme GIRARD revient sur les deux animations nature proposées en bord de Sioule, et notamment sur la balade thématique sur les espèces exotiques envahissantes qui a dû être annulée, en 2017, faute d'inscriptions suffisantes.

Elle précise également que le site Internet dédié <http://basse-sioule.n2000.fr> est un support d'informations que le CEN met à jour régulièrement avec les dernières actualités du site, ainsi que les comptes rendus et diaporamas de réunions.

Enfin, elle rappelle que des articles de communication sont proposés régulièrement aux communes concernées par le périmètre Natura 2000. Ceux-ci permettent de mettre en lumière les actualités du site, les communes étant libres de les publier sur leurs bulletins municipaux, sites internet, ou tout autre support de communication avec les habitants.

2.3 Campagne MAEC 2016

Le CEN Allier a participé à l'animation de la campagne de contractualisation aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc), en 2016, en organisant une réunion d'information à destination des exploitants agricoles du secteur. La réunion concernant le site de la Basse Sioule avait été couplée à celle des différents sites Natura 2000 du Val d'Allier.

2.4 Première phase d'inventaire des espèces exotiques envahissantes de la flore

En 2017, la première phase d'inventaire de la flore exotique envahissante des bords de Sioule a été initiée par le CEN Allier, en coordination avec le CEN Auvergne, animateur Natura 2000 des deux sites situés en amont de Jenzat (Gorges de la Sioule, et Gîtes de la Sioule). Cette étude a permis d'obtenir une image actualisée de la colonisation de ces espèces exotiques envahissantes, sur l'ensemble du cours de la Sioule. Cependant, les crédits alloués à cette action en 2017 n'ont pas été suffisants pour couvrir l'ensemble des milieux, le CEN Allier s'est alors concentré sur le cours principal entre le pont de Jenzat et la confluence avec l'Allier à Contigny.

Concernant les annexes hydrauliques, une modification du budget prévisionnel 2018 a été soumise aux services de l'Etat afin qu'une phase d'inventaire complémentaire soit réalisée. Les

compléments sur ces annexes étaient d'autant plus pertinents au regard de la Jussie à grandes fleurs, espèce envahissante très présente sur le val d'Allier tout proche mais pas encore recensée sur la Basse Sioule. Il apparaissait donc nécessaire de procéder à un suivi plus poussé, afin de pouvoir élaborer une stratégie de gestion précoce si une station de Jussie était détectée. La proposition financière du CEN Allier ayant été validée, l'étude s'est donc étalée sur deux années.

La première phase d'inventaire n'a pas permis de tirer de conclusions formelles, mais une première comparaison avec les données issues des inventaires de 2010 et 2012 a tout de même été effectuée. Globalement, une nette dominance des Renouées asiatiques et de la Balsamine de l'Himalaya a pu être observée, avec une tendance affirmée de doublement des surfaces colonisées.

3. Actions engagées en 2018

Mme GIRARD revient rapidement sur le volet d'animation générale du programme ainsi que sur les actions de communications réalisées en 2018. Aucune animation nature n'a été proposée car la priorité était donnée à la seconde phase d'inventaire de la flore envahissante.

En revanche, les résultats tirés de cette étude permettront à l'avenir d'imaginer des conférences thématiques, ou autres réunions publiques, vouées à sensibiliser les élus, les acteurs locaux et les riverains sur cette problématique.

4. Zoom sur l'inventaire des espèces exotiques envahissantes de la flore

Pierre LOISEAU prend la suite de la présentation pour revenir sur l'inventaire des espèces exotiques envahissantes de la flore réalisé en 2018. Les prospections menées durant l'été ont permis de compléter l'inventaire 2017 du cours principal de la Sioule, mais aussi et surtout de se concentrer sur les boires et autres annexes hydrauliques (hors mares et étangs périphériques qui n'ont pas été prospectés). Les 35 kms de cours d'eau ont donc été parcourus en canoë et à pied pour relever chaque station d'espèce envahissante. Le nom d'espèce, la dominance, la localisation précise et la surface estimée étaient notés sur le terrain, puis reportés sur un logiciel de cartographie au bureau grâce aux points GPS relevés, afin de pouvoir analyser les données. L'objectif principal était de prioriser des actions à mener sur les stations en fonction de la nature des espèces et de leur évolution.

Au total, 10 espèces différentes ont été observées au cours de cet inventaire (contre 4 en 2010/2012). La nette dominance des Renouées asiatiques et Balsamine de l'Himalaya, déjà pressentie en 2017, a été confirmée en 2018. L'absence de Jussie à grandes fleurs a été démontrée sur l'axe Basse Sioule. Mme GIRARD ajoute que le CEN Auvergne lui a fait part très récemment d'une observation de Jussie dans un étang situé sur la partie amont. Cette donnée confirme la nécessité de suivre très régulièrement le développement éventuel de l'espèce afin de pouvoir intervenir rapidement pour empêcher son développement.

M. JOURDAN, représentant de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne (CCSPSL), s'interroge sur les usages de cet étang mais Mme GIRARD n'a pas connaissance de ces informations. Elle s'engage donc à faire le lien avec le CEN Auvergne, afin que l'information puisse remonter jusqu'au chargé de missions en charge du contrat territorial Sioule.

Suite à des questionnements sur les impacts de la Jussie, M. LELIEVRE précise qu'elle n'est en premier lieu pas dérangeante vis-à-vis des populations de poissons et qu'elle crée au contraire des habitats favorables. Cependant, son développement extrêmement rapide conduit à terme à l'atterrissement des annexes hydrauliques qui deviennent alors inutilisables pour les poissons, ce qui explique la problématique réelle sur cette espèce. M. DEVOUCOUX précise que de nombreuses expériences ont déjà été menées, y compris dans le département de l'Allier, et que la meilleure solution pour lutter contre cette espèce demeure l'arrachage très précoce des toutes premières

stations. En effet, lorsque l'espèce est trop développée les moyens deviennent extrêmement coûteux pour des résultats pas toujours probants.

La comparaison des données issues de l'inventaire 2017/2018 avec celles de 2010/2012 montre que le nombre global de stations est resté stable. En revanche la surface moyenne des stations a doublé, ce qui peut s'expliquer par une combinaison de deux facteurs :

- les stations existantes ont pu s'étendre jusqu'à se rejoindre (fusion de massifs)
- de nouveaux foyers de colonisation sont apparus entre les massifs existants

M. LOISEAU présente ensuite le graphique de pourcentages d'occurrence de chaque espèce observée, qui fait ressortir les résultats précédemment évoqués et illustre les principales espèces rencontrées : Renouées asiatiques, Balsamine de l'Himalaya, Ailante glanduleux, Robinier faux-acacia, etc. Un exemple de carte est également projeté pour présenter la forme de l'atlas cartographique réalisé en 2018.

Les principales conclusions de l'étude sont ensuite présentées et déclinées par espèce. En ce qui concerne les Renouées asiatiques, il est établi que les surfaces occupées et les capacités de bouturage de l'espèce sont trop importantes pour pouvoir envisager des actions de gestion efficaces. De plus, les tests réalisés dans différentes régions de France ont prouvé que les moyens de luttés contre ces espèces sont souvent très onéreux et produisent peu d'efficacité dans le temps.

M. LOISEAU présente ensuite des retours d'expériences concernant la lutte contre la Balsamine de l'Himalaya. A contrario des Renouées asiatiques, des résultats prometteurs ont été mis en évidence sur différents secteurs en France en mettant en œuvre des campagnes d'arrachages manuels systématiques en période de floraison, suivies d'arrachages répétés durant 3 ans. Le système racinaire peu profond de l'espèce, et sa détermination aisée, facilitent la mise en œuvre de ce genre de chantier par des opérateurs non-aguerris. Mme BOISSON se questionne sur le coût de telles opérations. M. LOISEAU lui répond que l'exemple présenté avait été réalisé sous forme de chantier d'insertion. Le coût dépend de l'étendue des stations, mais il faut compter environ 400 à 500 € par jour pour ce type de prestation, comprenant un chef d'équipe et 4 personnes. Mme MARCHETTI renchérit en précisant que ce type de travaux pourrait intéresser des structures scolaires, notamment vis-à-vis de classes de BTS Gestion et Protection de la Nature. En parallèle, M. LOISEAU évoque la possibilité d'organiser des chantiers participatifs, qui pourraient également être un bon moyen de sensibiliser les locaux à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Les espèces aquatiques, telles que les Elodées, sont ensuite évoquées car leur présence a été observée en amont du site de la Basse Sioule. Pour l'heure, aucune station n'est recensée à l'aval d'Ebreuil, mais il conviendrait de mener une veille régulière sur ces espèces pour éviter leur propagation et envisager si besoin une action à large échelle, en coordination avec les gestionnaires en amont. Mme GIRARD revient sur la confusion possible entre ces espèces et les herbiers à Renoncules très présents sur certains tronçons de la Sioule. M. LELIEVRE souligne l'importance de ces herbiers au regard de l'ichtyofaune. Une des caractéristiques des Elodées est de ne pas se développer dans les zones de courant contrairement aux Renoncules.

M. BERTRAND, agriculteur sur le site, se questionne sur le devenir des alluvions extraites du lac d'Allier au cours de sa vidange, qui sont voués à être rendus à la rivière petit-à-petit, bien que chargés d'Elodée. M. LELIEVRE précise que l'espèce est très sensible à l'assèchement et que les sédiments sont d'abord déposés à l'air libre avant d'être rendus progressivement au cours d'eau, ce qui permet d'éviter une contamination à la suite des travaux. De plus, les sédiments les plus fins ont été exportés et traités en décharge car les prélèvements réalisés avant les travaux ont montré de fortes teneurs en arsenic.

M. JOURDAN précise que l'espèce est très présente en amont du barrage des Fades et qu'il n'est donc pas surprenant qu'elle se développe peu à peu vers l'aval sur l'axe Sioule.

En ce qui concerne les espèces arborées et arbustives, telles que l'Erable negundo et l'Arbre à papillons, elles concernent des foyers plus ponctuels et de petites tailles qui sont par conséquent plus faciles à traiter par arrachage, coupe et dessouchage. Ces espèces sont souvent introduites à titre ornemental par des riverains, à l'instar des bambous qui ont été observés sur une station en 2018. M. DEVOUCOUX précise qu'il connaît une seconde station de bambous à hauteur de Broût-Vernet, sa localisation sera précisée ultérieurement.

En conclusion, les espèces exotiques envahissantes sont souvent des espèces ornementales ou utilisées en aquariophilie (exemple des Elodées). Il est donc primordial d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux de la Sioule, qu'ils soient propriétaires riverains, professionnels (campings, loueurs de canoë, jardinerie, pépinières, etc.) ou usagers (pêcheurs). Pour cela, différents outils de communication peuvent être utilisés, à commencer par une exposition illustrée produite par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et disponible sur demande. Des réunions publiques peuvent également être organisées, et des documents d'informations diffusés (courriers, plaquettes). M. LOISEAU précise qu'une plaquette a déjà été travaillée par un stagiaire au CEN Allier mais que celle-ci n'est pas encore finalisée. Il présente un exemple de ce que pourrait être ce support de sensibilisation, mais insiste sur les difficultés de financement en ce qui concerne le graphisme et l'impression de tels documents en nombre suffisant. En outre, de nouvelles animations nature ou chantiers participatifs pourraient être proposés localement afin de sensibiliser le grand public.

Les moyens mobilisables pour la réalisation des actions relatives à la gestion des espèces exotiques envahissantes sont de plusieurs ordres :

- Crédits Natura 2000 pour les outils de communication
- Contrats Natura 2000 pour les opérations de lutte directe
- Contrat Territorial à venir pour les actions de gestion et/ou de restauration

M. JOURDAN précise qu'un bilan du Contrat Territorial en cours sur le bassin de la Sioule sera établi en 2019, et qu'un nouveau programme d'action pour le Contrat suivant sera présenté en 2020. Cependant, il existe de nombreuses incertitudes quant à l'éligibilité des actions inscrites sur la Sioule, qui pourrait ne pas être un cours d'eau prioritaire vis-à-vis des nouvelles règles de priorisation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Une autre piste de financement à envisager pourrait être de monter un Contrat Vert et Bleu, outil développé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. M. DEVOUCOUX précise que pour cela seule une collectivité doit être porteuse de la démarche, à savoir la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne pour ce bassin versant. M. JOURDAN ajoute que, pour optimiser les chances d'éligibilité, il conviendrait de candidater à plusieurs communautés de communes, sur plusieurs bassins versants, ce qui ne simplifie pas la mise en place de cet outil. Selon M. DEVOUCOUX, le périmètre le plus pertinent regrouperait les bassins versants de la Sioule et de la Bouble.

5. Perspectives 2019

Au-delà des actions d'animation habituelles, l'action phare en 2019 sera une étude conduite par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier. Elle consistera en une cartographie des habitats piscicoles couplée à un inventaire de l'ichtyofaune. Sur une station d'étude préalablement sélectionnée et représentative du bassin versant, les mosaïques d'habitats aquatiques seront identifiées puis corrélées aux inventaires de l'ichtyofaune associés. En outre, ils permettront également de quantifier la biomasse des espèces d'intérêt communautaire

présentes. M. LELIEVRE précise que l'objectif de cette étude est de dégager des tendances d'utilisation préférentielle des habitats par les populations piscicoles identifiées, afin d'aboutir à des préconisations de gestion précises.

M. DEVOUCOUX demande si l'inventaire ira jusqu'à identifier la présence des corbicules, petits coquillages asiatiques invasifs en Europe. M. LELIEVRE affirme que cette espèce est une perturbatrice de la chaîne trophique, car elle consomme et rend indisponible le phytoplancton pour les autres espèces. Elle pose par conséquent un problème de concurrence avec les espèces fréquentant le même milieu qu'elle, ce qui n'est toutefois pas le cas de la moule de rivière, espèce d'intérêt communautaire. Le corbicule est consommé par le Ragondin et la Loutre, mais de manière anecdotique, ce qui ne suffit pas à réguler ses populations et à lutter contre sa prolifération. Cependant, l'étude de 2019 s'intéressera exclusivement à la faune piscicole, et ce coquillage ne sera donc pas pris en compte dans l'inventaire et l'interprétation des résultats.

6. Questions diverses

M. BERTRAND, demande plus d'informations sur les pêches qui sont régulièrement organisées au niveau du pont de Contigny. M. LELIEVRE précise qu'il s'agit de pêches réalisées par l'Agence Française pour la Biodiversité, et qu'elles correspondent à des inventaires quantitatifs simples. A la différence de l'étude qui sera proposée en 2019, ces inventaires ne sont pas reliés avec les données concernant les habitats aquatiques en présence et ne débouchent pas sur des préconisations de gestion.

M. LOISEAU évoque les liens étroits entre le CEN Allier et la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, au regard des projets d'aménagements touristiques envisagés et plus particulièrement ceux visant à développer la pratique du canoë sur la Basse Sioule (environ 10 000 canoës recensés sur la Sioule en 2018 selon M. JOURDAN). M. LELIEVRE ajoute qu'il a connaissance de quelques conflits ponctuels avec les pêcheurs, notamment au regard des horaires de passages de canoës pas toujours respectés, bien qu'ils soient précisés dans une convention entre usagers de la rivière. Ces problèmes ne concernent pas la pratique encadrée, car les participants sont globalement bien sensibilisés, mais la pratique libre du canoë sur l'axe Sioule-Allier. M. ESTEVE, représentant du SMAT du bassin de la Sioule et de la CCSPSL, précise qu'il n'y a globalement pas de gros conflits sur le site de la Basse Sioule et que la communauté de communes veille à ce que le développement touristique sur le site tienne compte des enjeux environnementaux. Il explique que la pratique du canoë sur la Basse Sioule ne se fait pas à des fins sportives mais plutôt comme une découverte et un complément d'activités. Dans ce cadre-là, il est prévu de réaliser un carnet aquatique visant à sensibiliser les pratiquants, notamment sur les richesses naturelles du secteur.

M. DEVOUCOUX exprime sa volonté que l'animateur organise des réunions publiques pour rappeler son rôle ainsi que les enjeux Natura 2000 sur le site. Ces réunions seraient également l'occasion d'évoquer les espèces emblématiques, et d'introduire la problématique des espèces exotiques envahissantes.

M. LELIEVRE demande qu'un tableau relatant l'état et les avancées de la continuité au niveau des ouvrages sur la Sioule soit présenté au prochain comité de pilotage. Mme BOISSON, animatrice du SAGE Sioule, précise que cette question sera évoquée prochainement au cours d'une réunion du SAGE Sioule, notamment vis-à-vis de l'anguille, et les éléments seront donc transmis au CEN Allier. M. LELIEVRE explique que le principal problème au niveau des ouvrages est celui de la mortalité des jeunes saumons dans les turbines. Les solutions, dont les propriétaires de microcentrales peuvent se doter, sont des grilles fines (maillage <20mm) ou des turbines ichtyocompatibles. La mise en conformité des ouvrages est en cours sur l'axe Sioule, mais il conviendrait de présenter l'avancement de ces chantiers en comité de pilotage.

M. CHATEAU, maire de Barberier, réitère sa demande concernant les Cormorans qui, de par leur nombre, sont de plus en plus problématiques sur différents étangs du secteur. Mme MARCHETTI précise qu'il est possible de les réguler sur autorisation individuelle délivrée annuellement selon des quotas fixés par le ministère. M. LELIEVRE explique que ce quota n'est jamais atteint, et que les agents de la Fédération qui régulaient autrefois les Cormorans ne mènent plus ce genre d'action beaucoup trop chronophage et peu efficace.

Mme MASQUELET rappelle l'importance des actions de communication, qu'elles passent par des articles dans les bulletins d'informations, ou par des expositions et des conférences à destination du grand public.

M. LELIEVRE et M. JOURDAN évoquent la problématique du barrage des Fades et des lâchers d'eau, qui causent des variations brutales des débits et de température des eaux sur la Basse Sioule. Les gestionnaires doivent en effet tenir une côte touristique en saison estivale, mais effectuent des lâchers importants dès le mois de septembre, ce qui impacte fortement les habitats et les espèces présentes en aval. M. LELIEVRE précise que les problèmes de reproduction naturelle du Saumon sur la Sioule sont certainement en grande partie dues à cela. Ces questions ont déjà été largement évoquées par le passé avec les services de l'Etat, mais il conviendrait de se rapprocher de nouveau de la DREAL à cette fin.

L'ensemble des questions ayant été soulevées, Mme MASQUELET, M. DEVOUCOUX et Mme MARCHETTI remercient les présents et lèvent la séance.


Célia MARCHETTI,




Chef du Bureau Espaces Naturel, Forêt, Chasse


COPIL « Basse Sioule »
du 6 décembre 2018

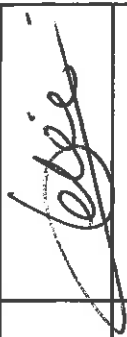

FEUILLE DE PRESENCE


Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	pr. ehn. dorez - ata developpement - durable gouv. fr			Excusée
DRAAF Auvergne Rhône-Alpes				
DDT de l'Allier		HARUETTE Céline	chef BONPC	
DDSCPP de l'Allier				
ONCFS				
Agence Française pour la Biodiversité				







CEN 03 *Bernard Dubouché @ outlook.fr BDEVOUVOUX President JMA*

Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
ONF				
Agence de l'Eau Loire Bretagne				
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes				
Conseil Départemental de l'Allier		LAURENT Jean	Conseiller dépt ^{al}	Excusé
Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne		ESTÈVE Marc SOURDAN Vincent	Service environnement Pleine nature Circuit Terroir	
Mairie de BARBERIER				
Mairie de BAYET				
Mairie de BROUT- VERNET				
Mairie de CONTIGNY				

Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Mairie de JENZAT				Excusée
Mairie du MAYET D'ECOLE				
Mairie de SAINT GERMAIN DE SALLES		PENFORT Robert	Maire	Excusée
Mairie de SAINT POURCAIN SUR SIOULE		CAULON Bernard	Maire	Excusée
SMAT du bassin de la Sioule		ESTRIVE Marc	Directeur	
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier		Claude RIGOLET	Président	Excusée
Syndicat départemental d'Energie de l'Allier				
SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier				
SIVOM Eau et Assainissement Sioule et Boube				

Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
SIVOM Eau et Assainissement Val d'Allier				
SIVOP Contigny Monétay sur Allier				
SIVU des Bords de Sioule				
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne				
Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier	<i>Ados. Bellevue Perroy. P.</i>	LELIENRE Richard	Directeur.	
Fédération des Chasseurs de l'Allier		GASILLARD	Président	Excusé
Chambre d'Agriculture de l'Allier		FONCEAUX ERIC	ELU	
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier				
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier				

Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais				
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale				
Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne				
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier				
Fédération Allier Nature				
Conservatoire Botanique National du Massif Central		LEPRANCE Jacqueline	chargée de mission flore habitats	Excellence
Société Scientifique du patrimoine naturel d'Auvergne Rhone-Alpes				
Association Loire Grands Migrateurs				
Etablissement public Loire	celine.boisson@ epfb-loire.fr	BOISSON Celine	SARE Stouille	

Organisme	Adresse mail (les documents liés au site seront adressés à cette adresse)	NOM – Prénom	Fonction	Signature
Sous-préfecture de Vichy	lorraine.dejeudin@allier.gouv.fr	DUTRAIN Lorraine	Pôle économie / environnement	
Sous-préfecture de Vichy	christine.bartolommei@allier.gouv.fr	BARTOLOMMEI Christine	Pôle économie / environnement	
Marie Bourcier		CHATEAU - PHILIPPE	Maire	
Jamie de Cerbigny	dominique.mazquellet @waeladoc.fr maire.cerbigny@wanadoo.fr	Dominique MAZQUELLET	Jamie	
SIVON RIVE GAUCHE ALLIER	jean-yves.dugat@siivom-19a.fr	DUGAT Jean-Yves	Directeur	
CHAMBRE AGRIC. 19		FONCETLE ERIC	EAU	
Agriculteur		BEAUSANT Patrick		